

**Délibération N° DEL-2022-007**

-----

Le lundi 14 février 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 8 février 2022, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Christine MARRACHELLI, M. Thierry BAILLET, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, M. Thierry DELAITRE.

**Dépôts de pouvoir :** Mme Corinne TONDUF donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, M. Henri LECLERE donne procuration à M. Jonathan WEINBERG, M. François VALLES donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Eric CORREIA, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

**7. Programme d'aménagement forestier : année 2022**

Rapporteur : Christophe MOUTAUD

Dans le cadre du Programme d'Aménagement Forestier 2005-2024, l'Office National des Forêts, gestionnaire pour le compte de la Ville de Guéret de la forêt communale soumise au règlement forestier, propose le programme de travaux suivant pour l'année 2022 :

TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT (boisement de plus de 15 ans)

- *Entretien des régénérations feuillues :*

Nettoiemnt de régénération : parcelle 6.A  
Parcelle 32.A (nettoiemnt plantation hêtre et noyer)

Accusé de réception en préfecture  
023-212309603-20220214-lmc12022000007-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2022  
Date de réception préfecture : 17/02/2022

Cloisonnement d'exploitation : maintenance : parcelle 18.A

- *Entretien des régénérations résineuses :*

Nettoisement de régénération : parcelles 29.A et 31.A

Parcelle 5.A

Le montant estimé de ces opérations repérées en jaune sur le plan joint en annexe est de 9 890,00 € HT.

#### TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (boisement de moins de 15 ans)

- *Entretien des régénérations feuillues :*

Dégagement de plantation ou semis artificiel : parcelle 26.A (plantation de feuillus divers)

Dégagement de plantation ou semis artificiel : parcelle 31.A (plantation de châtaigniers)

- *Entretien des régénérations résineuses :*

Dégagement de plantation ou semis artificiel : parcelles 2.A et 4.B

Dégagement de plantation ou semis artificiel : parcelle 3.A

Dégagement de plantation ou semis artificiel : parcelle 27.A

Fourniture de plants de feuillus divers : parcelle 31.B (aulne glutineux)

Fourniture de plants de résineux divers : parcelle 31.B (cyprès chauve)

Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles : parcelle 31.B

Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis : parcelle 31.B

Dégagement de plantation ou semis artificiel : parcelle 31.B (aulne et cyprès chauve)

#### *Travaux d'infrastructure :*

Travaux d'amélioration de la desserte : création de place de dépôt empierré : parcelle 18 (fourniture et empièrrement en 0/150)

Le montant estimé de ces opérations repérées en rose et bleu sur le plan joint en annexe est de 15 200,00 € HT.

L'ensemble de ces prestations est évalué à 25 090,00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce programme de travaux et d'autoriser Madame le Maire à signer le programme d'actions correspondant.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



Accusé de réception en préfecture  
023-212309603-20220214-lmc12022000007-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2022  
Date de réception préfecture : 17/02/2022